



VILLE DE
MARSEILLE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Projet « CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER »- Marseille 14^{ème}
du 28 juillet à 8h30 au 26 août 2025 à 16h30**

En exécution de l'Arrêté n° 2025_02394_VDM du 25 juin 2025 de l'Adjoint au maire de Marseille, il sera procédé, **du 28 juillet au 26 août 2025 inclus** sur le territoire de la commune de Marseille, à l'ouverture d'une procédure à une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) relative à la délivrance du permis de construire portant sur le projet de création d'un hub urbain d'innovation numérique pour tous (SMART CAMPUS THEODORA) situé au 21 boulevard Capitaine Gèze, sur la commune de Marseille (14^{ème} arrondissement).

Ce présent projet est soumis à permis de construire PC 013055 24 00829P0, déposé le 19 décembre 2024 auprès des services de la Ville de Marseille par THEODORA, représentée par Monsieur Kévin POLIZZI, domiciliée, 60 avenue André Roussin, 13016 Marseille, en cours d'instruction.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et est exempté d'enquête publique en application de l'article L.123-2 du code de l'environnement. Il est néanmoins soumis à l'article L.123-19 du code de l'environnement portant sur une participation du public par voie électronique.

Le projet déposé est la construction d'un ensemble immobilier, un établissement d'habitation et un multi activités et services.

Le programme de construction a une surface de plancher de 34 894 m².

Le Responsable du projet est la SAS THEODORA représentée par Monsieur Yannick RUBINO, Maître d'ouvrage – e-mail : y.rubino@unitelgroup.net

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-pc-theodora>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie du 14^{ème} arrondissement, Le Grand Séminaire – 72, Rue Paul Coxe, 13014 Marseille. Ainsi qu'un registre papier dans les locaux de la direction de l'urbanisme appliqué de la ville de Marseille sise au 40, rue Fauchier 13002 Marseille.

Le dossier de participation du public par voie électronique (PPVE) comporte notamment :

- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- le mémoire en réponse des maîtres d'ouvrage et les avis dans le cadre de la procédure mise en œuvre.
- le dossier de permis de construire

Le registre dématérialisé sera tenu à la disposition du public, pendant une durée de trente trois jours consécutifs, **du 28 juillet au 26 août 2025 inclus**, afin que chacun puisse consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le 26 août 2025 à 23h59.

La participation du public par voie électronique est par ailleurs consultable, pendant toute la durée de la procédure à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-pc-theodora> et les observations et propositions du public relatives à la participation, pourront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : ppve-pc-theodora@mail.registre-numerique.fr

La synthèse des observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé pendant une durée minimale de trois mois.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est le Maire de Marseille.